



ASSURANCE CHÔMAGE : LA LUTTE CONTINUE ... AUX « MOLIÈRE » LE 2 JUIN !

La Cgt spectacle appelle à un rassemblement le 2 juin à 18h devant le Théâtre des Folies Bergère - 32 Rue Richer, 75009 Paris, M° Cadet - avant le début de l'enregistrement de la cérémonie des « Molière », diffusé en différé dans la soirée sur France 2 .

Nous demandons au ministre du Travail de renoncer à agréer la convention assurance chômage issue de l'accord Unedic du 22 mars, qui constitue un recul considérable des droits des demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle en particulier, et qui a par ailleurs été négocié de façon déloyale.

Dans un contexte de coupes budgétaires dommageables pour l'emploi, la baisse des droits sociaux est encore plus insupportable.

La lutte continue tant que nos propositions ne sont pas écoutées !

Paris, le 22 mai 2014.

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60